

MÉLANIE BERRIOT

@lagazettedeleducspe

Le travail social

EN 188 FICHES, SCHÉMAS
ET TÉMOIGNAGES AUDIO

Toute la réalité du travail social
pour réussir son diplôme !



- Les métiers et formations
- Les notions importantes
- Les politiques sociales
- Les établissements et publics accueillis
- Le lexique

Vuibert

Le travail social

EN 188 FICHES, SCHÉMAS
ET TÉMOIGNAGES AUDIO

Mélanie Berriot

Éducatrice spécialisée, elle fait découvrir,
de manière visuelle, le monde du social
(enjeux, notions, concepts, etc.)
sur sa page Instagram @lagazettedeleducspe

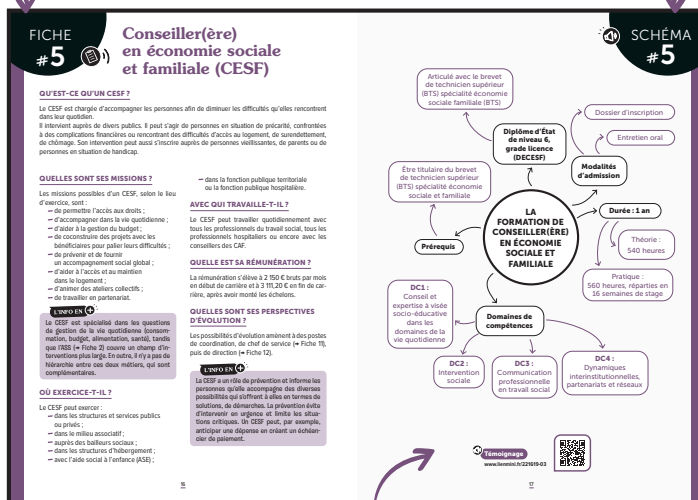
Mode d'emploi

Ce livre s'adresse aux personnes souhaitant **devenir professionnel du social**. Clair, complet et pratique, il vous accompagne pas à pas dans la découverte du travail social et vous aide à acquérir les **connaissances essentielles** sur ce secteur.

Vous y trouverez **84 fiches synthétiques**, **84 schémas** et **16 fichiers audios** (dont 11 témoignages de travailleurs sociaux). Cette méthode d'apprentissage originale fondée sur les mémorisations visuelle et auditive vous permettra d'acquérir facilement les connaissances indispensables sur le travail social et de mieux appréhender la réalité du terrain.

84 fiches pour
retenir l'essentiel

84 schémas pour
visualiser les principaux
enjeux



20 témoignages audios
de professionnels pour mieux appréhender
la réalité du terrain et décrypter certaines notions

ISBN : 978-2-311-22161-9

Conception de la couverture et de l'intérieur : Sophie Ingé
Composition : Grafatom

Vuibert s'engage
durablement pour l'environnement



La loi du 11 mars 1957 n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. Le « photocopillage », c'est l'usage abusif et collectif de la photocopie sans autorisation des auteurs et des éditeurs. Largement répandu dans les établissements d'enseignement, le « photocopillage » menace l'avenir du livre, car il met en danger son équilibre économique. Il prive les auteurs d'une juste rémunération. En dehors de l'usage privé du copiste, toute reproduction totale ou partielle de cet ouvrage est interdite. Des photocopies payantes peuvent être réalisées avec l'accord de l'éditeur.

S'adresser au Centre français d'exploitation du droit de copie : 20, rue des Grands-Augustins, F-75006 Paris. Tél. : 01 44 07 47 70

© Vuibert – août 2025 – 5, allée de la 2^e DB – 75015 Paris
Site Internet : <http://www.vuibert.fr>

Sommaire

PARTIE 1

Les métiers et formation

#1	Éducateur(trice) spécialisé(e) (ES)	8
#2	Assistant(e) de service social (ASS)	10
#3	Moniteur(trice)-éducateur(trice) (ME)	12
#4	Accompagnant(e) éducatif(ve) et social(e) (AES)	14
#5	Conseiller(ère) en économie sociale et familiale (CESF)	16
#6	Éducateur(trice) de jeunes enfants (EJE)	18
#7	Moniteur(trice) d'atelier	20
#8	Éducateur(trice) technique spécialisé(e) (ETS)	22
#9	Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (TISF)	24
#10	Médiateur(trice) familial(e)	26
#11	Assistant(e) familial(e) (AsFam)	28
#12	Chef(fe) de service	30
#13	Directeur(trice) d'établissement	32

PARTIE 2

Les notions importantes

#14	La socialisation	36
#15	La théorie de l'attachement	38
#16	L'adolescence	40
#17	L'exclusion sociale	42
#18	La résilience	44
#19	La parentification	46
#20	La parentalité	48
#21	Les carences affectives	50
#22	Loyauté et conflit de loyauté	52
#23	La relation éducative	54
#24	L'enfant dans son environnement	56

PARTIE 3

Les politiques sociales

#25	Les grands principes de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002	60
#26	Le champ de la protection de l'enfance	62
#27	L'autorité parentale	64
#28	La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007	66
#29	La loi n° 2016-297 du 14 mars 2016	68
#30	La loi n° 2022-140 du 7 février 2022	70
#31	La protection judiciaire de la jeunesse	72
#32	Le champ du handicap	74
#33	La loi n° 2005-102 du 11 février 2005	76
#34	Le champ de la santé	78
#35	Le champ de la santé mentale	80
#36	Les personnes âgées	82
#37	Le champ de l'insertion	84
#38	Les politiques de l'emploi	86
#39	Les politiques du logement	88
#40	Les politiques de l'immigration	90

PARTIE 4

Les établissements et les publics accueillis

#41	Les différents champs d'intervention et publics accompagnés	94
#42	L'action éducative en milieu ouvert (AEMO)	96
#43	Les centres éducatifs fermés (CEF)	98
#44	Les centres éducatifs renforcés (CER)	100
#45	Les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP)	102
#46	Les centres psychothérapeutiques de jour pour enfants (CPJE)	104
#47	Les centres pour adolescents (CPA)	106
#48	Les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)	108
#49	Les instituts d'éducation motrice (IEM)	110

#50	Les instituts médico-éducatifs (IME)	112
#51	Les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP)	114
#52	Les maisons d'enfants à caractère social (MECS)	116
#53	Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	118
#54	Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD)	120
#55	Les centres d'activités de jour (CAJ)	122
#56	Les centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)	124
#57	Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	126
#58	Les centres maternels (CM)	128
#59	Les centres médico-psychologiques (CMP)	130
#60	Les centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA)	132
#61	Les établissements d'accueil médicalisé (EAM)	134
#62	Les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT)	136
#63	Les foyers d'hébergement (FH)	138
#64	Les groupes d'entraide mutuelle (GEM)	140
#65	Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) et services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	142
#66	Les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	144

PARTIE 5

Le lexique

#67	Observer/regarder	148
#68	Écouter/entendre	150
#69	Équipe/groupe	152
#70	Partenariat/réseau	154
#71	Équipe pluridisciplinaire/équipe pluriprofessionnelle	156
#72	Comportement/conduite	158
#73	Projet/programme	160
#74	Individu/personne/usager/client	162
#75	Objet/sujet	164

#76	Attention/intention.....	166
#77	Accueillir/exclure.....	168
#78	Autonomie/dépendance.....	170
#79	Médiation/animation.....	172
#80	Inclusion/intégration.....	174
#81	Interprétation/représentation.....	176
#82	Accompagnement/suivi.....	178
#83	Relation/relation éducative.....	180
#84	Bienveillance/bientraitance.....	182

Partie 1

LES MÉTIERS ET FORMATION

#1 Éducateur(trice) spécialisé(e) (ES) 8

#2 Assistant(e) de service social (ASS) 10

#3 Moniteur(trice)-éducateur(trice) (ME) 12

#4 Accompagnant(e) éducatif(ve) et social(e) (AES) 14

#5 Conseiller(ère) en économie sociale et familiale (CESF) 16

#6 Éducateur(trice) de jeunes enfants (EJE) 18

#7 Moniteur(trice) d'atelier 20

#8 Éducateur(trice) technique spécialisé(e) (ETS) 22

#9 Technicien(ne) de l'intervention sociale et familiale (TEISF) 24

#10 Médiateur(trice) familial(e) 26

#11 Assistant(e) familial(e) (AsFam) ... 28

#12 Chef(fe) de service 30

#13 Directeur(trice) d'établissement . 32



QU'EST-CE QU'UN ES ?

L'ES est un professionnel du secteur du médico-social qui exerce auprès de publics variés rencontrant des difficultés. Les possibilités d'accompagnement sont multiples tant les personnes accompagnées peuvent différer, de la petite enfance à la personne âgée, et la profession s'exercer dans plusieurs champs : du handicap, de la santé mentale, de la protection de l'enfance, de l'insertion.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Elles varient en fonction de l'établissement ou du service dans lequel il exerce. La fiche de poste vient les préciser. En voici quelques-unes :

- accompagnement individuel et collectif ;
- rédaction d'écrits liés à l'accompagnement ;
- gestion de conflits (de manière générale) ;
- travail en équipe pluridisciplinaire ;
- création de projets individuel ou collectif ;
- travail avec les partenaires et/ou le réseau ;
- développement des capacités d'autonomisation de la personne.

L'ES construit, avec la personne accompagnée, une relation de confiance et éducative, afin de l'accompagner vers des possibilités d'avenir :

- insertion dans son environnement ;
- retour au domicile des enfants confiés à l'ASE ;
- accueil dans un établissement du médico-social ;
- possibilité de vivre dans un logement autonome ;
- inscription dans une formation qualifiante ;
- retour à l'emploi.

Le travail réalisé auprès de la personne accompagnée prend appui sur des projets réfléchis en fonction des besoins de la personne et des objectifs à atteindre. Les projets sont nombreux et de différents types : individuel, collectif.

L'INFO EN +

L'ES crée, rédige, conduit et évalue le projet personnalisé, qu'il adapte à la singularité de la personne et à ses besoins. Le PP sert de fil conducteur dans l'accompagnement, conformément à la loi du 2 janvier 2002 (→ Fiche 25).

OÙ EXERCE-T-IL ?

L'ES se déplace à domicile ou sur les lieux de vie de la personne. Il exerce dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux tels que :

- les établissements spécialisés : maisons d'enfants à caractère social (MECS), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), établissements d'accueil médicalisé (EAM) ;
- les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) et services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- les commissariats et services pénitentiaires ;
- les centres hospitaliers.

AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?

En fonction du lieu d'exercice, l'ES peut travailler quotidiennement avec les accompagnants socio-éducatifs (AES), moniteurs-éducateurs (ME), les assistants de service social (ASS), les psychologues, les enseignants, les infirmières, les médecins, les aides-soignants (AS), le chef de service.

QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

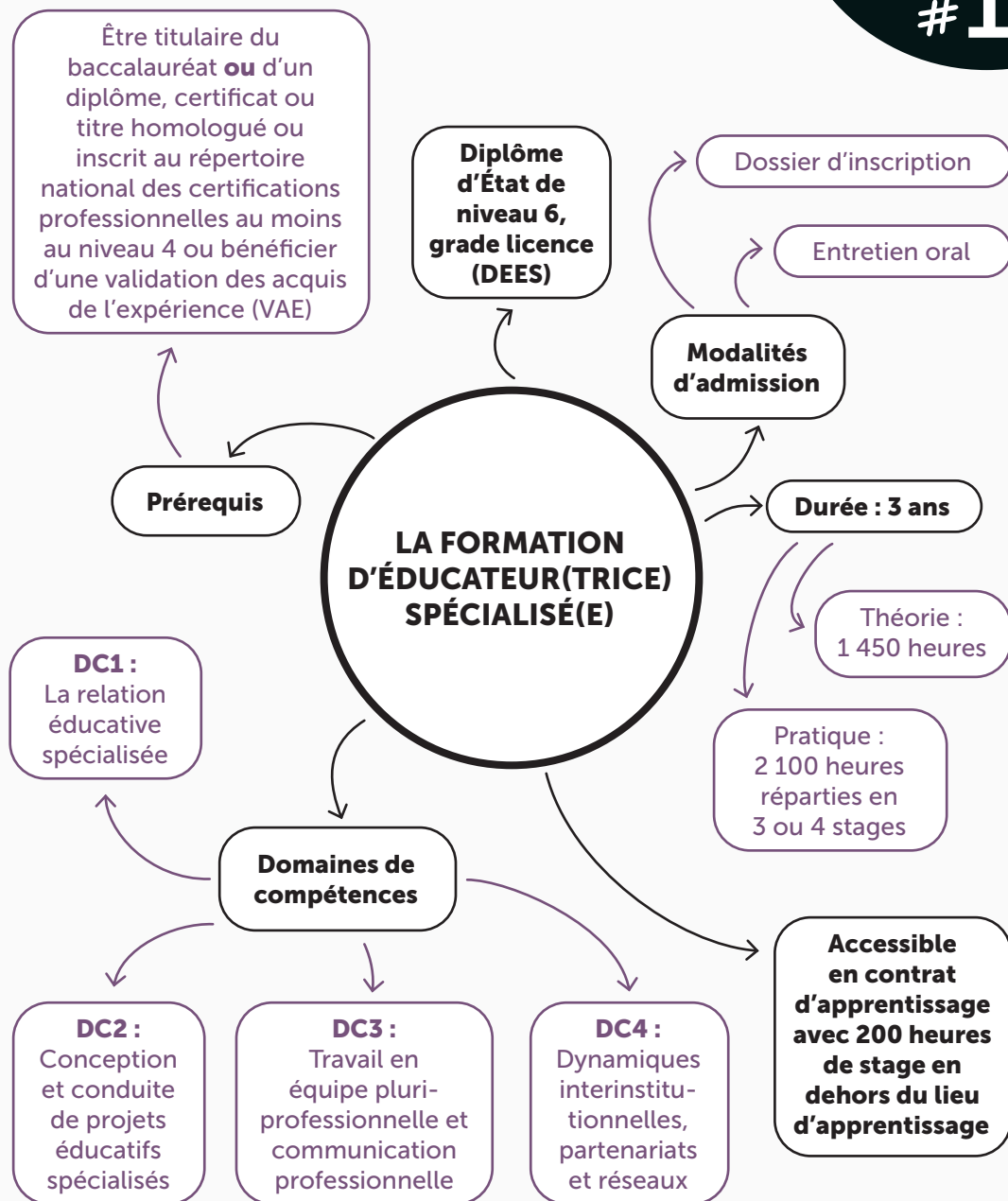
En début de carrière, le salaire avoisine les 1 940 € bruts et il est d'environ 2 900 € en fin de carrière, après avoir gravi les échelons.

QUELLES SONT SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ?

L'ES peut évoluer vers des postes de coordination ou de chef de service (→ Fiche 12), puis de directeur d'établissement (→ Fiche 13).



SCHÉMA #1



Témoignage

www.lienmini.fr/221619-28





Assistant(e) de service social (ASS)

QU'EST-CE QU'UN ASS ?

L'ASS « est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, dans le but d'améliorer, par une approche globale et d'accompagnement social, les conditions de vie des personnes et des familles. » (Code de l'action sociale et des familles - CASF : art. L.411-1, D.451-29 et D.451-29-1).

Dans son travail, il amène les personnes, les familles ou les groupes à être auteurs de leur développement en leur donnant les moyens et les informations nécessaires pour pallier les difficultés rencontrées (budgétaires, administratives, etc.). Dans le cadre de ses missions, l'ASS engage sa responsabilité et doit tenir compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt de la personne accompagnée.

L'ASS est un expert en politiques sociales, qui prend connaissance des lois qui entrent en vigueur et continue de se former tout au long de sa carrière afin de pouvoir ajuster son accompagnement aux évolutions sociétales.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Les missions d'un ASS sont :

- de recueillir les informations utiles à la bonne compréhension des besoins et des attentes de la personne accompagnée ;
- d'évaluer et d'analyser les situations pour orienter vers les partenaires adaptés ;
- d'améliorer les conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;
- de mettre en place des actions de prévention ;
- de mettre en place des actions collectives ;
- de rédiger des rapports sociaux, des signalements ;
- de mener des démarches administratives ;
- d'informer les personnes sur leurs droits.

- des hôpitaux ;
- des maisons de retraite ;
- de milieux associatifs ;
- des établissements scolaires ;
- des collectivités locales ;
- des entreprises.

AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?

Il travaille quotidiennement avec :

- les ES et tous les professionnels du médico-social ;
- les psychologues, médecins et professionnels de santé ;
- les enseignants ;
- les avocats et juristes ;
- les policiers et gendarmes ;
- les agents des caisses d'allocations familiales (CAF).

L'INFO EN +

À ce jour, dans le travail social, seule la profession d'ASS est soumise à un code de déontologie. Le *Code de déontologie des assistants de service social* a été adopté à l'assemblée générale de l'ANAS (Association nationale des assistants de service social) en 1950.

OÙ EXERCE-T-IL ?

L'ASS peut intervenir au sein :

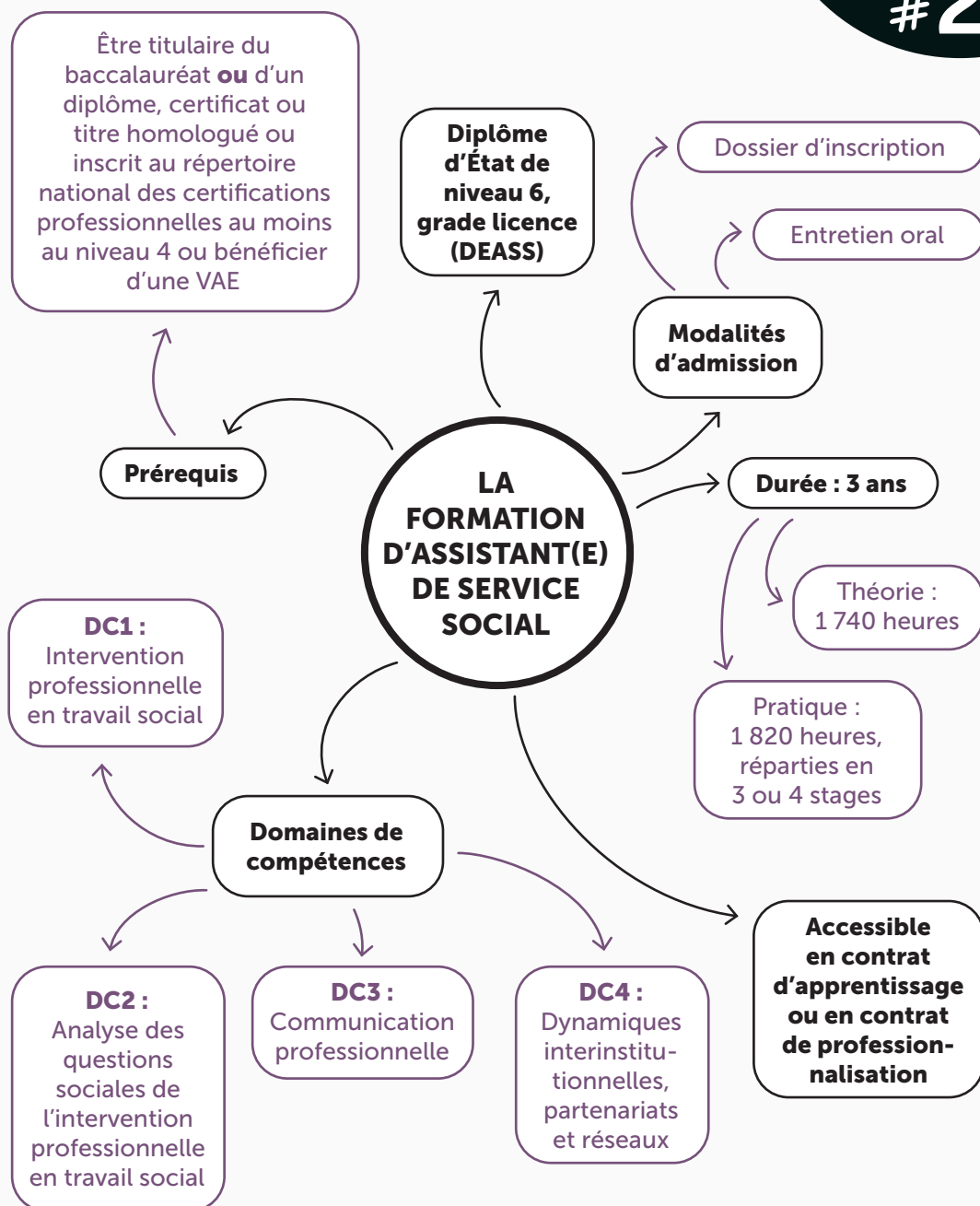
- des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

La rémunération est d'environ 1 940 € bruts en début de carrière et d'environ 2 938,90 € en fin de carrière, après avoir gravi les échelons.

QUELLES SONT SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ?

Les possibilités d'évolution peuvent conduire l'ASS à des postes de coordination, de chef de service (→ Fiche 11), puis de direction (→ Fiche 12).



Témoignage

www.lienmini.fr/221619-30



Moniteur(trice)- éducateur(trice) (ME)

QU'EST-CE QU'UN ME ?

Le ME exerce en établissements. Il accompagne des personnes en situation de vulnérabilité et/ou de handicap – enfants, adolescents, adultes, personnes âgées – afin de favoriser leur apprentissage, le développement de leurs capacités sociales, physiques, cognitives et leur insertion sociale.

Le ME est force de proposition dans la création et l'animation d'activités individuelles ou collectives, en cohérence avec le projet d'établissement.

Le ME intervient principalement dans le quotidien de la personne accompagnée, par sa présence dans les temps de la vie quotidienne. Il soutient la personne (ou le groupe) afin qu'elle développe ses capacités. Dans l'exercice de sa fonction, le ME doit favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination de la personne accompagnée.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le fait de participer au quotidien de la personne accompagnée est spécifique à ce métier. Par conséquent, les missions possibles du ME sont :

- d'organiser et d'accompagner le quotidien ;
- de favoriser le maintien ou l'évolution des capacités sociales, physiques et cognitives de la personne ;
- de créer et d'animer des ateliers éducatifs ;
- de veiller à la sécurité physique et affective de la personne ;
- de participer à l'élaboration des projets individuels ;
- de transmettre ses observations par oral et par écrit pour maintenir la continuité et la cohérence de l'accompagnement ;
- de mobiliser les ressources de la personne accompagnée et de son environnement ;
- de travailler en équipe pluridisciplinaire.

L'INFO EN +

Le projet d'établissement vient définir l'accompagnement proposé aux personnes accueillies. Les missions du ME, comme pour tout autre professionnel du social, sont ajustées en fonction du projet d'établissement.

OÙ EXERCE-T-IL ?

Le ME travaille dans les établissements et les services sociaux et médico-sociaux tels que les

MECS, les établissements d'accueil médicalisés (EAM) et non médicalisés (EANM), les maisons d'accueil spécialisées (MAS) et les foyers d'accueil d'urgence, de vie et d'hébergement.

AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?

Il collabore quotidiennement avec :

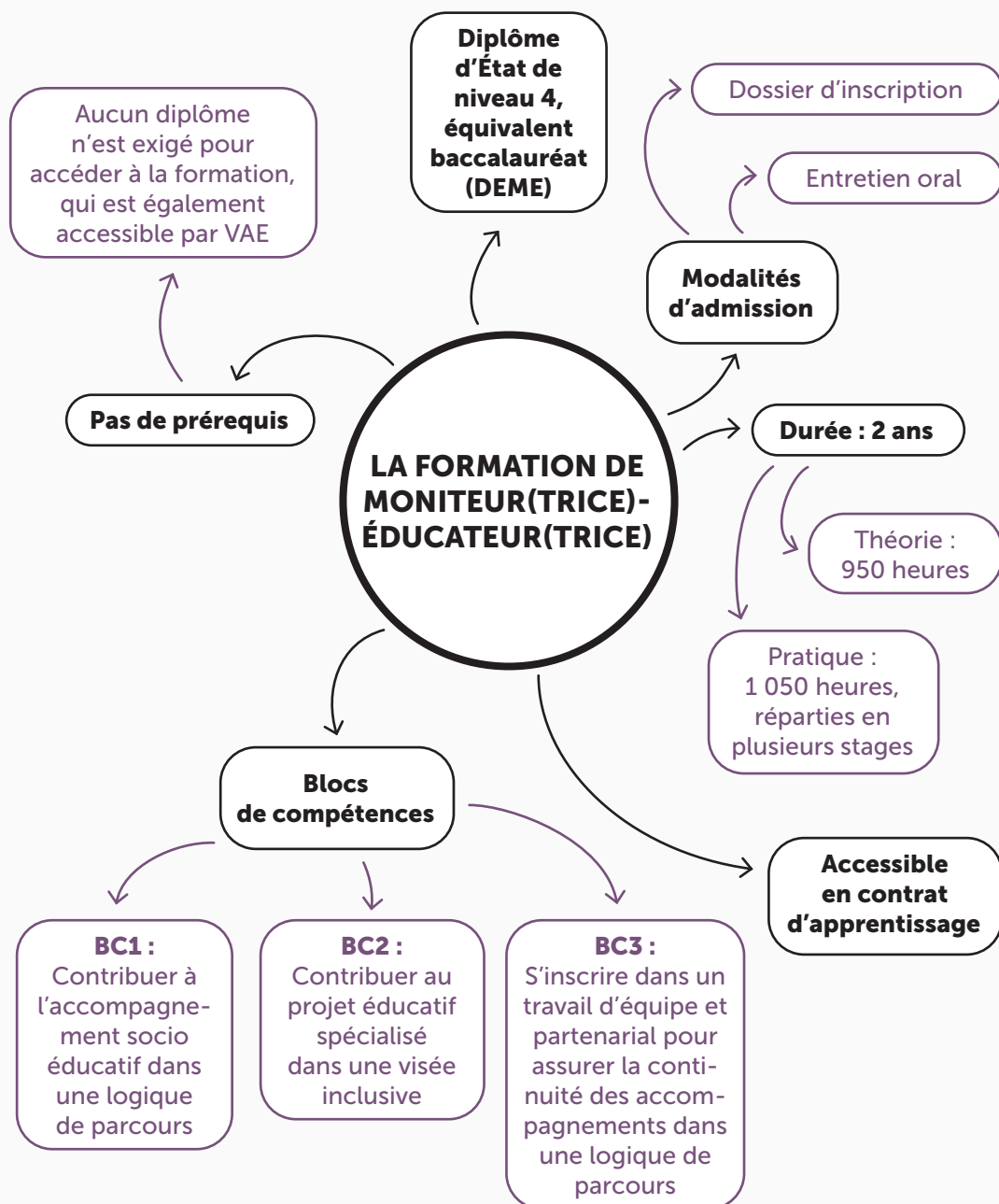
- les accompagnants éducatifs et sociaux (AES), ES, éducateurs techniques et spécialisés (ETS) et éducateurs de jeunes enfants (EJE) ;
- les psychologues et professionnels de soins : AS, infirmiers ;
- le chef de service.

QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

Le salaire est d'environ 1 940 € bruts en début de carrière et de 2 938,90 € en fin de carrière, après avoir monté les échelons.

QUELLES SONT SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ?

Le ME peut évoluer vers d'autres métiers du travail social tels que les professions d'ES, d'éducateurs techniques et spécialisés (ETS) et d'éducateur de jeunes enfants (EJE) (→ Fiches 1, 6 et 7). Il peut bénéficier d'un allègement de formation s'il entreprend de s'orienter vers l'un de ces métiers.





QU'EST-CE QU'UN AES ?

L'AES est l'un des professionnels du travail social qui intervient au plus près de la personne accompagnée, par les soins du corps et les aides dans les actes de la vie quotidienne. Il établit ainsi une relation éducative, attentive et bienveillante de proximité avec la personne afin de l'accompagner vers une amélioration de son quotidien.

Il peut travailler auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap.

L'AES construit alors un suivi adapté à la situation de la personne, à ses besoins, à ses attentes, tout en veillant à respecter ses choix et son consentement.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Les missions d'un AES sont :

- d'aider dans les actes de la vie quotidienne : alimentation, hygiène, aide aux déplacements, entretien du cadre de vie ;
- de favoriser l'autonomie de la personne accompagnée en lui proposant des activités pour développer ou/et maintenir ses capacités cognitives, motrices, relationnelles, etc. ;
- d'organiser des activités éducatives, des ateliers pour favoriser les aptitudes sociales ;
- de travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- de partager ses observations en équipe ;
- de participer au renseignement d'outils d'observation et d'évaluation.

OÙ EXERCE-T-IL ?

L'AES peut intervenir au domicile de la personne par le biais d'un service d'aide à domicile, mais également dans les établissements et services médico-sociaux comme :

- les EHPAD, MAS, CHRS, EANM, EAM, instituts médico-éducatifs (IME), instituts thérapeutiques et pédagogiques (ITEP) ;
- les foyers de vie et d'hébergement.

AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?

Il travaille quotidiennement avec :

- les ME, ES et les EJE ;
- les psychologues et professionnels de soins : AS, infirmiers ;
- le chef de service.

QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

Le salaire avoisine les 1 800 € bruts en début de carrière et les 2 300 € en fin de carrière, après avoir monté les échelons.

QUELLES SONT SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ?

L'AES peut évoluer vers d'autres métiers du travail social tels que ceux d'ES, de ME et TISF (→ Fiches 1, 3 et 8).



SCHÉMA #4



Témoignage

www.lienmini.fr/221619-02





Conseiller(ère) en économie sociale et familiale (CESF)

QU'EST-CE QU'UN CESF ?

Le CESF est chargée d'accompagner les personnes afin de diminuer les difficultés qu'elles rencontrent dans leur quotidien.

Il intervient auprès de divers publics. Il peut s'agir de personnes en situation de précarité, confrontées à des complications financières ou rencontrant des difficultés d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son intervention peut aussi s'inscrire auprès de personnes vieillissantes, de parents ou de personnes en situation de handicap.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Les missions possibles d'un CESF, selon le lieu d'exercice, sont :

- de permettre l'accès aux droits ;
- d'accompagner dans la vie quotidienne ;
- d'aider à la gestion du budget ;
- de coconstruire des projets avec les bénéficiaires pour palier leurs difficultés ;
- de prévenir et de fournir un accompagnement social global ;
- d'aider à l'accès et au maintien dans le logement ;
- d'animer des ateliers collectifs ;
- de travailler en partenariat.

L'INFO EN +

Le CESF est spécialisé dans les questions de gestion de la vie quotidienne (consommation, budget, alimentation, santé), tandis que l'ASS (→ Fiche 2) couvre un champ d'interventions plus large. En outre, il n'y a pas de hiérarchie entre ces deux métiers, qui sont complémentaires.

OÙ EXERCE-T-IL ?

Le CESF peut exercer :

- dans les structures et services publics ou privés ;
- dans le milieu associatif ;
- auprès des bailleurs sociaux ;
- dans les structures d'hébergement ;
- avec l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;

- dans la fonction publique territoriale ou la fonction publique hospitalière.

AVEC QUI TRAVAILLE-T-IL ?

Le CESF peut travailler quotidiennement avec tous les professionnels du travail social, tous les professionnels hospitaliers ou encore avec les conseillers des CAF.

QUELLE EST SA RÉMUNÉRATION ?

La rémunération s'élève à 2 150 € bruts par mois en début de carrière et à 3 111,20 € en fin de carrière, après avoir monté les échelons.

QUELLES SONT SES PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION ?

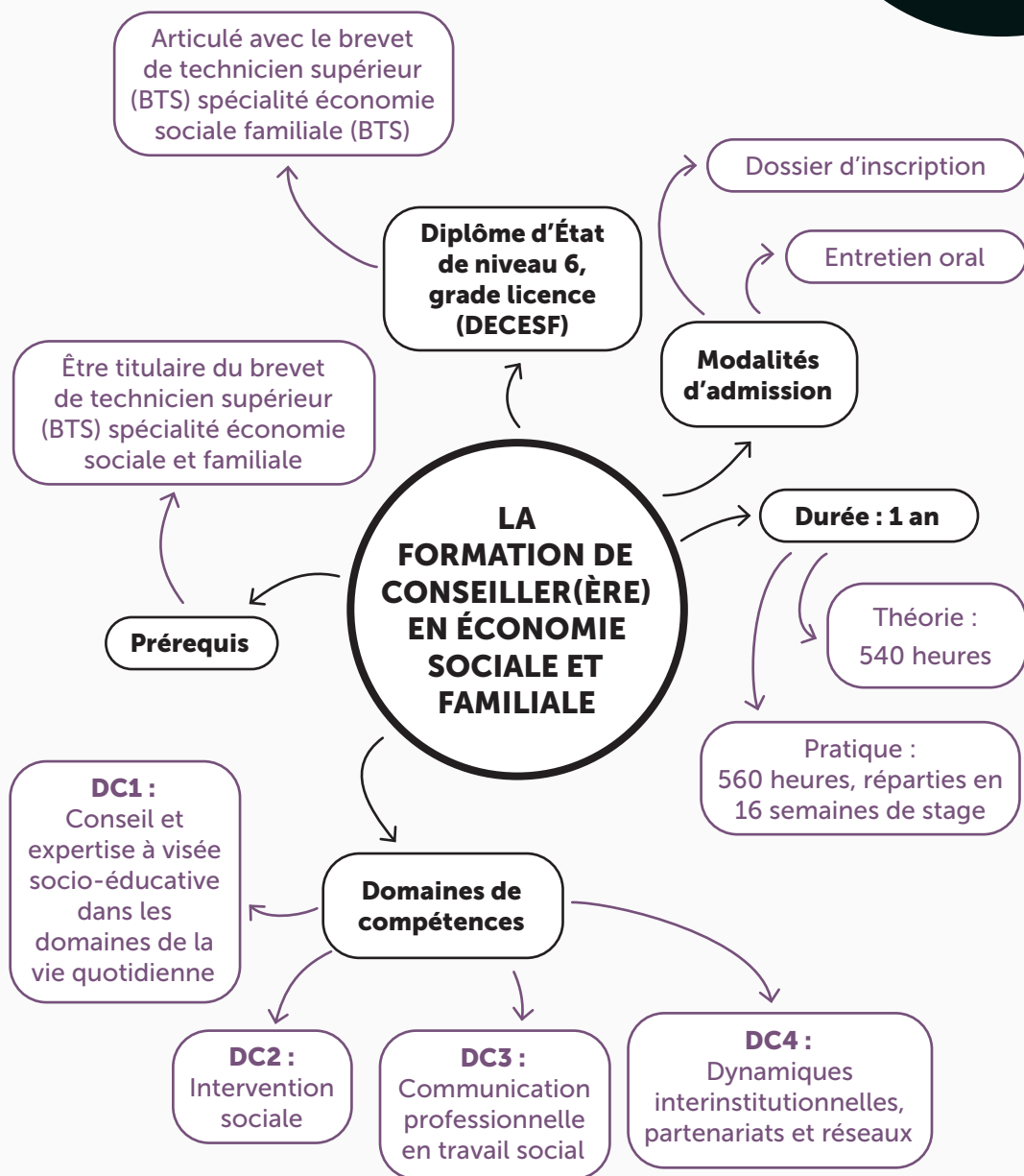
Les possibilités d'évolution amènent à des postes de coordination, de chef de service (→ Fiche 12), puis de direction (→ Fiche 13).

L'INFO EN +

Le CESF a un rôle de prévention et informe les personnes qu'il accompagne des diverses possibilités qui s'offrent à elles en termes de solutions, de démarches. La prévention évite d'intervenir en urgence et limite les situations critiques. Un CESF peut, par exemple, anticiper une dépense en créant un échéancier de paiement.



SCHÉMA #5



Témoignage

www.lienmini.fr/221619-03



Le travail social

EN 188 FICHES, SCHÉMAS ET TÉMOIGNAGES AUDIO

Visuel et synthétique, ce livre est l'allié indispensable pour réussir votre entrée dans les métiers du social !

Vous souhaitez devenir professionnel du social ?

Conçu par une éducatrice spécialisée, Mélanie Berriot (@lagazettedeleducspe), il vous permettra de mémoriser l'essentiel.

Clair, complet et pratique, il vous **accompagne pas à pas** dans la découverte du travail social et vous aide à **acquérir les connaissances incontournables** sur ce secteur. Organisé en **5 parties**, il couvre tous les domaines à connaître (métiers et formations, notions importantes, politiques sociales, établissements et publics accueillis, lexique).

Trois formats pour mieux apprendre :

- **84 fiches** pour retenir l'essentiel ;
- **84 schémas** pour tout comprendre d'un coup d'œil et visualiser les principaux enjeux ;
- **20 témoignages audio de professionnels** (@lesocialcrew, @EJEmaispasque, etc.) pour mieux appréhender la réalité du terrain.

Mélanie Berriot, éducatrice spécialisée, fait découvrir, de manière visuelle, le monde du social (enjeux, notions, concepts, etc.) sur sa page Instagram **@lagazettedeleducspe**.

978-2-311-22161-9



9 782311 221619



17,90 €

Vuibert